



## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **TEXTES APPLICABLES**

- Articles L.141-3, R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière,
- Articles L.134-1 et suivants, R.134-5 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration

### **A. OBJET DE L'OPERATION**

Dans le cadre de la construction de la Médiathèque par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie, la Communauté de Communes rétrocèdera à la COMMUNE de NAY des parcelles qui auront été aménagées en trottoirs pour les intégrer à la voie communale n° 3 dite de Bosdarros, et ce afin de permettre un accès sécurisé pour les usagers de la médiathèque.

L'objet de la présente opération, soumise à enquête publique, est ainsi de permettre à la Commune d'intégrer les trottoirs dans la voie communale n° 3 dite de Bosdarros et ainsi d'élargir cette dernière.

### **B. CONDITIONS D'INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT**

Le périmètre du projet concerne le chemin de Bosdarros, situé en haut du parking du Marcadieu, dans le centre-bourg de NAY. La voie communale permet de relier le haut de la commune au centre.



Elle chemine derrière le futur centre-culturel qui s'implante sur la parcelle cadastrée AD 563.





©Communauté de Communes du Pays de Nay

**C. RAISONS POUR LESQUELLES, PARMIS LES PARTIS ENVISAGES, LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU**

La voie existe déjà et va être élargie devant la médiathèque.

**D. AVANTAGES ATTENDUS DE LA REALISATION DU PROJET**

L'élargissement de la voie est utile, voire indispensable, pour améliorer la sécurité des usagers en leur donnant une meilleure visibilité et améliorer la commodité du passage,

**E. DECISIONS A ADOPTER**

A l'issue de l'enquête, par délibération, le Conseil Municipal de NAY se prononcera sur l'élargissement de la voie communale n° 3 dite de Bosdarros.

